

# ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 MAI 2022

Pour une ville nourricière



## POUR UNE VILLE NOURRICIÈRE

La Ville de Lyon investit aux côtés de celles et ceux qui font vivre les jardins citoyens et partagés. Il s'agit de faire de la Ville de Lyon une ville jardinée, accroître sa superficie nourricière, permettre l'autonomisation et la pérennisation des collectifs et des jardins dans le cadre d'une éducation populaire, solidaire et émancipatrice. Sur Croix-Rousse, les gens sont friands des temps de jardinage en commun.

Présentation du rapport sur la « Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine », par Laura Arnod, adjointe à l'Alimentation locale et biologique, lors du Conseil d'arrondissement du 4<sup>ème</sup> du 4 mai 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4<sup>ème</sup> du 4 mai 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 22 juin 2022, à 18h45.  
En salle du Conseil ou sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4<sup>ème</sup>](#)

LAURA ARNOD, rapporteur :

Je vais vous parler des jardins partagés citoyens.

Les jardins partagés et citoyens on y va pour mettre sa main dans la terre, y planter des graines, les voir germer. S'émerveiller du foisonnement de la nature, apercevoir un rouge-queue, un pivert ou pour ceux qui en sont friands les fameux hydroptères de la Croix-Rousse. Goûter les fruits du travail collectif.

On s'y rend aussi pour s'y retrouver, échanger, sortir de sa solitude, construire ensemble, refaire le monde aussi parfois. C'est comme boire un verre en terrasse mais en s'enivrant de ce que la nature nous offre.

Les jardins partagés c'est aussi construire ce lien avec ce que l'on mange et que l'on méconnaît parfois.

Sur Croix-Rousse, les gens sont friands de ces temps de jardinage en commun. On dénombre huit jardins partagés mais aussi des jardins de rue, des vergers de rue et la ferme de la Croix-Rousse, la fameuse, avec ses poules. Des passerelles se créent avec ses espaces, ses écoles, avec l'association de l'éducation populaire du territoire.

C'est pour toutes ces raisons que la Ville de Lyon investit aux côtés de celles et ceux qui font vivre ces espaces, qui les animent. En leur permettant de se développer, d'enrichir leur savoir et bien sûr continuer de s'ouvrir sur leur quartier. Avec une attention particulière pour les projets prenant place dans les quartiers politiques de la ville.

Nous souhaitons également renforcer notre soutien aux initiatives d'agriculture urbaine qui ont, elles, un objectif plus vivrier. Et qui entrent à part entière dans la construction de la sécurité alimentaire de notre territoire et plus largement, de notre projet alimentaire territorial.

Ainsi je vais vous proposer de voter favorablement à l'accompagnement de près de 27 structures pour une trentaine de projets et pour un montant global de 83 550 euros. Mais je vais également vous proposer la reconduction de la convention cadre avec l'association « Passe jardin » qui anime depuis plusieurs années, le réseau des jardins partagés de la Ville de Lyon et qui accompagne les dynamiques collectives par de la sensibilisation et de la formation.

Leurs objectifs sont les nôtres, faire de la Ville de Lyon une ville jardinée, accroître sa superficie nourricière, permettre l'autonomisation et la pérennisation des collectifs et des jardins dans le cadre d'une éducation populaire, solidaire et émancipatrice.

Par ailleurs, l'association « La légumerie » qui est bien connue pour ses actions de cuisine et de repas partagés, développe un ambitieux et beau projet de jardin d'habitants dénommé « l'Oasis de Gerland » dans le 7ème en face des bains-douche.

Il développe actuellement le projet de la « Baraque du potager » conçue et construite collectivement, qui se veut une véritable cabane multifonctionnelle, alliant serre bioclimatique, espace de cuisine, espace de spectacle, lieu de rencontre et de mise en lien des habitants du quartier.

L'échéance de la convention signée avec la Ville de Lyon étant au 30 novembre 2022 et compte tenu d'un besoin de délai supplémentaire pour la réalisation de ce beau projet, je vous propose d'approuver également par voie d'avenant : la prolongation de la durée de la convention d'investissement. Pour fixer une nouvelle échéance au 30 novembre 2024.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement. Merci.

---

Rapport 4-22-3899-271

Objet : Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros – Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association « La Légumerie », sise 3 montée des Esses à Lyon (4<sup>ème</sup> arrondissement)

Rapporteur : LAURA ARNOD

Le rapport est adopté à l'unanimité.